

son souverain, le Pape. Palav. lib. XII, c. 15. L'affaire demeura donc alors indécise.... ; et elle l'est encore. De plus si nous jetons un coup d'œil sur les mœurs et la conduite de ceux qui se sont arrogés le titre d'infailibles, de conducteurs de l'Eglise et de juges absolus de la parole de Dieu, quel sera notre étonnement, lorsque nous entendrons dans un concile de Latran (1512). Un Viterbe, Général des Augustins, y faire un long discours sur le triste état de la chrétienté, dont en voici un fragment : "Peut-on voir, dit-il, sans verser des larmes de sang, les désordres et la corruption du siècle pervers où nous vivons, le dérèglement monstrueux qui règne dans les mœurs, l'ignorance, l'ambition, l'impudicité, le libertinage, l'impiété, triompher dans *le lieu Saint*, d'où ces vices honteux devraient être à jamais bannis ? &c." Labb. Collec. Corc. gen. tome XIV. p. 4.

Et voilà lecteur une idée, quoique bien faible, de ce qui se passait dans ces tems où l'on nous dit que le christianisme florissait. Et voilà aussi ce que l'on veut que nous recevions pour la règle de notre foi !....

DES TRADITIONS.

Le mot, tradition, a plusieurs sens. Il se prend quelquefois en général, pour une doctrine que l'on communique, soit que cela se fasse de vive voix, soit que cela se fasse par écrit. Dans ce sens l'Ecriture peut fort bien être appelée une tradition.

Aussi l'Apôtre St. Paul appelait tradition la doctrine de la Ste. Cène, qu'il avait enseignée aux Corinthiens, de vive voix, et qu'il leur écrivit ensuite ; "J'ai reçu, leur dit-il, du Seigneur, ce qu'aussi je vous ai *donné*. 1. Cor. XI. 23.

Le mot de *tradition* se prend aussi pour une doctrine qui n'est pas écrite. C'est dans ce sens que Jésus disait ; "Pourquoi transgressez-vous le commandement de Dieu par votre tradition ?" Matth. XV. 3. C'est donc de ce dernier sens que nous aurons à traiter ; et lorsque nous parlons d'une tradition non écrite, nous entendons qu'elle n'est point écrite dans les livres sacrés ; car elle peut l'être dans d'autres livres.

Nos adversaires allèguent le verset 15 du II. chap. de la 2de aux Thess. "Ainsi donc, frères, demeurez fermes et retenez *les enseignemens* (ou traditions) que vous avez appris, soit par *notre parole*, soit par *notre lettre*."

Ils infèrent de là que c'est un commandement de retenir les traditions, qui ne sont pas écrites. Mais cela ne s'accorde guère

avec la
qu'il ne
le sens
Car il n'
du Salut
et que l'
sont cor
différent
tout ce q
veau Tes
si St. Pau
appris, s
ne s'en su
qui sont é
enseigner
nous avon
est nécess
ment conv
non écrite
On ne p
y a plusi
contenues
Mais c'est
examiné le
croit n'être
que cela n'e
contraires à
Ils nous
sont point d
les fêtes de
des petits e
Je répond
le XX. chap
Quand aux f
Salut, et qui
II, 16.)
L'unité et
dans l'Ecritur
"ciel qui re
"Esprit, et c
quoiqu'il n'y
sage prouve c
Quand au l
la peine de le